

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009047

Signataire : SL

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire au Carrefour pour l'Information et la Communication (CICA)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention entre le CICA et la Commune,

Considérant la demande du CICA relative à l'attribution d'une subvention complémentaire pour la prise en charge de développements inconnus au moment de l'attribution de la subvention initiale,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ACCORDE une subvention complémentaire au CICA d'un montant de 70 000 €.

DIT que la dépense sera inscrite à l'imputation 6574.

Le Maire

Jacques SALVATOR